

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 16 (1908)

Heft: 7

Artikel: Le chien sanitaire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lérée à 15 ou 20 kilomètres en arrière, sans changement de voiture ».

M. Puisais insiste, en outre, sur ce que l'adoption de son système permettrait — tout en assurant le transport des blessés dans de très bonnes conditions — de laisser un peu plus grand le nombre de brancardiers disponibles pour le service de recherche et de relèvement sur le lieu du combat.

Nous pensons qu'en Suisse le recrutement des chiens de trait ne présenterait

aucune difficulté sérieuse, aussi estimons-nous que les Sociétés de samaritains des localités où les chiens ont l'habitude d'être attelés feraient bien, dans leurs exercices de campagne, de faire des essais avec ce nouveau mode d'évacuation qui s'impose à l'attention et qui mérite par les avantages qu'il présente, d'intéresser spécialement les samaritains de la campagne.

(D'après « *Le Caducée* ».)

D^r M^l.

Lettre du D^r Lardy

Genève, le 20 juin 1908.

MONSIEUR LE D^r DE MARVAL,
RÉDACTEUR EN CHEF DE LA CROIX-ROUGE,
NEUCHÂTEL.

Monsieur et très honoré confrère,

Diverses personnes se sont figuré, je ne sais pourquoi, que la section de Genève en votant pour M. Maurice Dunant, voulait faire opposition à votre élection au comité central. Rien n'est moins exact, la section genevoise a voté pour vous en bloc, à preuve que vous avez eu le maximum de suffrages.

Recevant l'assemblée générale de la Croix-Rouge, nous ne pouvions décemment faire une contre-proposition et demander *chez nous* l'élection d'un de *nos* membres.

Le vote de la section de Genève tenait simplement à marquer que, tenue systématiquement à l'écart du comité central, elle désirait voir cesser cette manière de faire.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien publier ces lignes dans un de vos prochains numéros.

Tout à vous.

LARDY.

Le chien sanitaire

Nous avons vu dans un précédent article, que la recherche des blessés sur un champ de bataille est chose périlleuse et difficile. Dans les combats modernes, où les corps de troupe sont disséminés, profitent de tous les replis du terrain, se dissimulent le plus possible à la vue de l'ennemi, les troupes se fractionnent

de plus en plus. Chaque petit groupe de combattants cherche à utiliser tous les obstacles qui pourraient le masquer à la vue de l'ennemi, chaque individu fait son possible pour voir sans être vu, c'est une partie de cache-cache où les arbres, les buissons, les haies, les moindres dépressions de terrain, les murs et les fossés

sont mis à contribution; aussi le blessé ne tombera-t-il pas toujours en rase campagne où il pourrait être aperçu de loin. Et même s'il était touché ainsi, en plein champ, ce blessé ferait son possible pour se mettre à l'abri des sabots des chevaux ou des roues de canons; il se trainera à l'écart, cherchera quelque refuge où il se croira à l'abri des fluctuations du combat. Il se cachera donc, et sera d'autant plus difficile à découvrir au moment où les brancardiers viendront explorer la région où la bataille a eu lieu.

C'est une des raisons pour lesquelles le nombre des disparus a toujours été considérable à la suite de combats meurtriers. En 1870, pendant la guerre franco-allemande, on a noté 5472 disparus après la bataille de Resonville, 4420 après celle de Saint-Privat. Pendant la guerre du Transvaal, il y a eu à Spion-Kop 81 disparus pour 739 blessés, alors que l'exploration du terrain des opérations, était plutôt facilitée par la configuration du pays.

La guerre russo-japonaise a démontré que c'est la nuit surtout que pourra se faire le recueil des blessés; mais, la nuit, les recherches à la lumière, déjà si difficiles, ne seront-elles pas proscrites afin de ne pas attirer le feu de l'ennemi toujours aux aguets?

Dans ces conditions, beaucoup de blessés ne seraient-ils pas exposés à l'abandon? Ne serait-ce pas un crime de perdre *un seul* blessé sans avoir employé tous les moyens de le sauver?

C'est précisément cette difficulté de recueillir les disparus qui a fait naître, il y a quelques années, l'idée d'utiliser les chiens pour la recherche des blessés et des égarés sur les champs de bataille.

Rien n'empêche le chien de chasse, dont l'odorat est si subtil qu'il peut retrouver une piste de gibier plusieurs

heures après le passage de la bête, d'apprendre à suivre les traces d'un homme. Entre ces deux fonctions il y a assurément une grande analogie, et le dressage du chien sanitaire n'est que la copie et le perfectionnement de la nature, dans un but plus utile et plus généreux.

En 1850 déjà, des expériences ont été faites à ce sujet en Allemagne, plus tard en Belgique, en Hollande, en Angleterre, dans d'autres pays encore, et les résultats obtenus ont été très encourageants.

En 1855, à Menwied, une chienne a retrouvé huit blessés, par une chaleur torride et dans les conditions les plus difficiles; un peu plus tard, à Dresde, malgré une forte chaleur, et la présence de nombreuses routes entrecroisées en tous sens, des chiens dressés retrouvent des blessés que les brancardiers eux-mêmes n'avaient pu découvrir.

Pendant la guerre anglo-boer, des chiens dits *colliers* ont sauvé la vie à des centaines de blessés qu'on n'avait pas aperçus, cachés dans les buissons ou derrière des rochers.

Dans la guerre russo-japonaise, trois chiens expédiés par l'Association allemande des chiens sanitaires, ont, à la bataille du Cha-Ho, dépisté la présence de 23 blessés qui eussent été, sans ces bêtes intelligentes, définitivement abandonnés et perdus.

Le chien peut donc jouer sur le champ de bataille un rôle considérable, il en a donné la preuve; sa mission commence au moment où le nombre des blessés diminuant, la recherche en devient plus difficile. Le chien sanitaire accompagne le brancardier lorsque ce dernier parcourt le terrain, et, dans un rayon de plusieurs centaines de mètres, signale la présence d'un blessé en aboyant, aboiement lugubre, bien connu, que les chasseurs alle-

mands appellent « todt erbellen » aboyer à la mort.

Dans les livres allemands et français, qui traitent de l'intéressante question du dressage des chiens sanitaires, nous voyons que plusieurs races canines supportent facilement cette éducation spéciale, chiens de bergers, chiens de chasse, collies, d'autres encore.

En quelques semaines, on apprend à ces bêtes intelligentes, à quêter, c'est-à-dire à parcourir le terrain qu'on veut explorer, en zig-zag, jusqu'à une distance de deux ou trois cents mètres du brancardier, sans négliger les buissons et les haies les plus épaisses vers lesquels le « chasseur de blessés » doit plus spécialement pousser ses investigations.

Lorsque le chien a trouvé un blessé, il aboie à pleine voix, sans quitter son homme, et jusqu'à l'arrivée de son maître. D'autres dresseurs font prendre à l'animal le képi du blessé ou quelque autre objet que la bête rapporte. Le brancardier met alors la laisse au chien qui conduit son maître jusqu'auprès du blessé.

Tout le monde comprend les services que les chiens sanitaires peuvent rendre à de pauvres abandonnés qu'il faut sauver à tout prix, et nous voyons que l'œuvre d'assistance suit pas à pas les progrès de la destruction, cherchant à en amoindrir les tristes conséquences.

Nous lisons à ce sujet dans le *Bulletin international* :

« L'utilisation des chiens pour la recherche des blessés continue à intéresser les milieux sanitaires aussi bien que les cercles compétents en cynologie.

L'on découvre de plus en plus les vertus de cet ami de l'homme dont l'adaptation est merveilleuse aux besoins variés de son maître, et, après le chien policier, voici le chien ambulancier qui

déjà a fait ses preuves au Transvaal et en Mandchourie.

Dans le *Bulletin de la Société canine de Normandie*, M. Castaing reprend cette question et cherche à réaliser en France une organisation méthodique pour l'élevage et l'emploi des chiens pour le service de santé. « Il n'a pas l'intention de faire du chien sanitaire une sorte de fonctionnaire repu, inutilement logé dans les bâtiments de l'Etat en attendant le jour de la mobilisation, mais il voudrait une organisation territoriale, purement civile, qui se créerait en s'inspirant des récents succès des concours d'utilisation des chiens de police, si brillants à Nancy et à Rouen, pour préparer des concours similaires susceptibles de mettre en relief les qualités et le dressage du chien sanitaire ». Pour ce but, il conseille la formation d'un club de chien ambulancier qui serait fortement encouragé par le Ministre de la guerre et qui serait placé sous les auspices des Sociétés de secours aux blessés et du Service de santé militaire, avec le concours des grandes sociétés canines régionales.

Afin d'encourager ce dressage spécial, on instituerait des concours rémunérateurs, et un chien ne serait classé chien sanitaire, qu'après avoir subi différentes épreuves éliminatoires, parmi lesquelles nous lisons, avec satisfaction, celle de signaler la présence d'un blessé par un aboiement spécial. Cette condition est capitale, car sans elle, toute l'habileté et l'intelligence du chien sont en pure perte, comme nous l'avons constaté lors des expériences faites à propos du concours Maria-Feodorowna, à Londres.

Mais que ne peut-on faire cumuler à ces braves auxiliaires de l'homme la fonction de chiens policiers avec celles de chiens sanitaires ! Car il est à craindre que les exercices uniquement simulés né-

cessaires pour la recherche des blessés ne lassent à la longue maîtres et élèves, tandis qu'il y aura toujours, pour l'entraînement des chiens policiers, de vrais

malfaiteurs à dépister. Malheureusement, ces deux fonctions inverses ne peuvent guère que s'exclure l'une l'autre ».

Discours du représentant du Comité international au banquet du 31 mai, à Genève

Nous avons signalé dans le compte rendu de l'assemblée des délégués du 31 mai, le toast porté par M. le Dr Ferrière, membre du comité international; nous sommes heureux de mettre in-extenso sous les yeux de nos lecteurs le discours prononcé par le représentant de ce comité lors du banquet de Genève*:

Mesdames, Messieurs,

J'ai le regret de devoir excuser auprès de vous l'absence de M. G. Ador, vice-président du Comité International de la Croix-Rouge, auquel vous avez demandé de représenter ce comité dans cette assemblée; il vous aurait dit avec son éloquence habituelle nos remerciements pour votre invitation et le plaisir que nous avons à constater la réussite de cette réunion. — N'ayant aucun talent oratoire, veuillez vous contenter, pour les quelques mots que j'ai à vous dire, d'un menu beaucoup moins savoureux.

C'est avec un vif intérêt que j'ai entendu, ce matin, M. le Dr Sahli nous parler de l'activité des sections de la Croix-Rouge suisse. Permettez-moi, comme membre du Comité International, d'envier cette activité, vue de l'extérieur. Jusqu'il y a peu d'années, la place qu'occupait la Croix-Rouge suisse au milieu

du concert des sociétés nationales était très modeste. Avec un personnel et un matériel très incomplets, elle n'était guère à la hauteur de sa tâche, et ses délégués aux conférences internationales avaient plus à apprendre qu'à montrer aux autres comités. — La situation a changé du tout au tout, je suis heureux de le constater, et cela surtout depuis que, il y a peu d'années, nos autorités fédérales ont accordé à la Société de la Croix-Rouge, leur appui moral et financier, et le médecin en chef de l'armée, lui ont fait une place bien définie à côté des services sanitaires officiels.

Vous avez couronné l'édifice, Mesdames et Messieurs, par l'accord intervenu entre notre société, celle des Samaritains, la Société sanitaire militaire et la Société d'utilité publique des femmes suisses, accord qui a réalisé la création du secrétariat central pour l'assistance volontaire. — Aujourd'hui, la Croix-Rouge suisse est organisée sur une base solide, et elle a pris sa place, et une place fort honorable, parmi les sociétés nationales.

Je ne saurais oublier, en faisant cette constatation, de rendre ici un hommage respectueux et reconnaissant à la mémoire de l'homme dévoué, dont nous déplorons l'absence au milieu de nous, à feu le conseiller national de Steiger qui, aidé de l'état-major d'hommes dévoués que je vois ici, a été l'âme de cette évolution heureuse.

* Nous remercions d'autant plus l'orateur d'avoir bien voulu nous soumettre son discours, que ce dernier contient une foule d'idées et d'indications qu'il appartient à la Croix-Rouge suisse d'étudier et d'appliquer.

Réd.